

Plan Local d'Urbanisme de MAXOU

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Qu'est-ce qu'un PADD ?

C'est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 ans.

Le PADD recherche une cohérence d'aménagement et de développement avec les territoires voisins. Il est établi sur la base des diagnostics territoriaux réalisés à l'échelle de la commune de Maxou mais également à des échelles supracommunales (cf. panneaux d'exposition).

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée. Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Pour être conforme à la loi Grenelle de juillet 2010 (article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme), le PADD doit :

- Définir les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;**

- Arrêter les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,** retenues pour la commune ;

- Fixer des objectifs de **modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Le PADD se traduit dans le PLU notamment par le zonage, le règlement écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ...

Les grandes orientations du PADD

La stratégie de développement durable de Maxou pour les 10 ans à venir s'articule autour de 5 grandes orientations :

1. Protéger et valoriser les paysages agricoles et naturels

- Préserver la qualité environnementale au travers de la trame bleue
- Poursuivre la politique de préservation des éléments d'écriture du paysage naturel et agricole au travers de la trame verte
- Respecter et valoriser les richesses des milieux et des environnements fragiles

2. Permettre le développement des activités économiques et touristiques

- Maintenir et développer les activités artisanales et commerciales
- Développer l'activité touristique
- Maintenir et développer l'activité agricole

3. Organiser l'urbanisation future en préservant et en valorisant les formes urbaines rurales

- Protéger et valoriser l'identité architecturale et patrimoniale
- Organiser le développement urbain
- Diversifier l'offre d'habitat pour favoriser une mixité urbaine et sociale
- Améliorer l'insertion paysagère et environnementale des constructions
- Mener une politique d'acquisition foncière

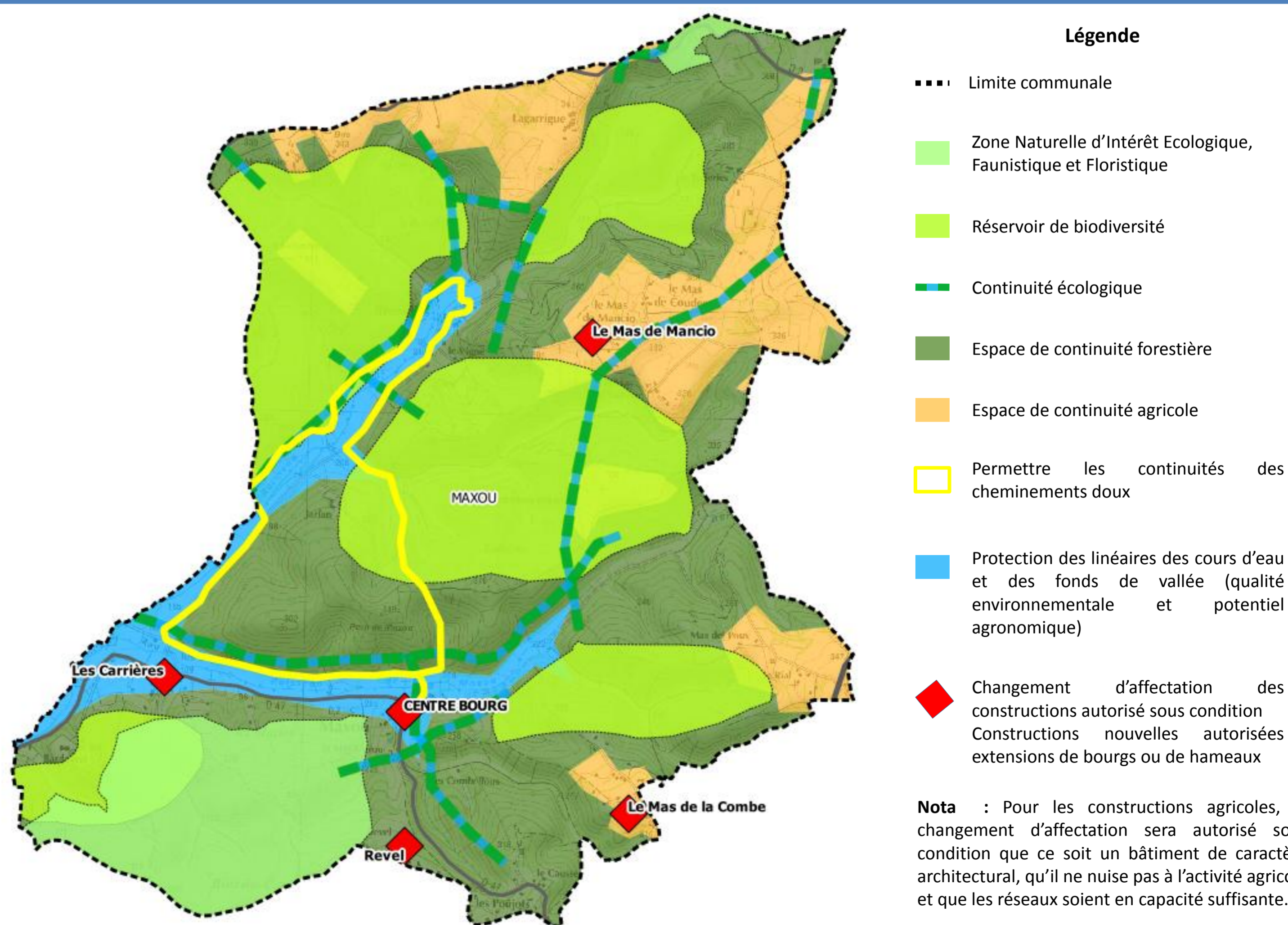
4. Gérer les ressources, prévenir les risques et inciter aux économies d'énergies

- Préserver l'eau potable
- Prévenir les risques d'inondation et de feu de forêt
- Favoriser les économies d'énergie

5. Développer les équipements et renforcer l'accessibilité

- Développer les équipements
- Améliorer l'accessibilité interne du territoire
- Développer la multi-modalité
- Développer les communications numériques

La carte de synthèse du PADD



Pour plus d'informations, le PADD est consultable en mairie

CONTACT, AVIS ET QUESTIONS Mairie de Maxou aux jours et heures d'ouverture habituels mairie.de.maxou@wanadoo.fr ☎ 05 65 36 83 32